Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE FORT-DE-FRANCE

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
PALAIS DE JUSTICE
97262 FORT-DE-FRANCE
TEL 05.96.48.41.41

ECOFIP

Immeuble Phénix
Zac du Lareinty
97232 LE LAMENTIN

V/REF :
N/REF : 98 B 968 / 2018-B-381

Le greffier du tribunal mixte de commerce de Fort-de-France certifie qu'il a reçu le 01/03/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2016.

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 23/06/2017

Rapport du commissaire aux comptes en date du 31/12/2016

Concernant la société

ABATTOIRS BÔ KAIL
Société par actions simplifiée
chemin Gabourin 3
97240 Le François

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-381 le 01/03/2018
R.C.S. FORT DE FRANCE TMC 420 828 840 (98 B 968)

Fait à FORT-DE-FRANCE le 01/03/2018,
LE GREFFIER

Tribunal Mixte de Commerce de Fort-de-France - Martinique

67.03.18
HB 3V1

ABATTOIRS BÔ KAÏL

CHEMIN GABOURIN 3

97240 LE FRANCOIS

LIASSE FISCALE 31/12/2016 IS / RN

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2017

Désignation de l'entreprise : ABATTOIRS BÔ KAÏL — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : CHEMIN GABOURIN 3 97240 LE FRANCOIS — Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 42082884000025 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31122016

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	15 554	AG 15 554	
		Fonds commercial (1)	AH		AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	90 262	AO	90 262
		Constructions	AP	306 053	AQ 177 986	128 067
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	968 751	AS 576 565	392 187
		Autres immobilisations corporelles	AT	243 442	AU 168 022	75 420
		Immobilisations en cours	AV	14 508	AW	14 508
		Avances et acomptes	AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU		CV	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD	150	BE	150
		Prêts	BF		BG	
		Autres immobilisations financières *	BH	315 854	BI	315 854
		TOTAL (II)	BJ	1 954 573	BK 938 126	1 016 447
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	33 692	BM	33 692
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	26 051	BW	26 051
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	759 760	BY	759 760
		Autres créances (3)	BZ	599 660	CA 118 364	481 296
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE	
		Disponibilités	CF	1 098 790	CG	1 098 790
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	73 846	CI	73 846
		TOTAL (III)	CJ	2 591 799	CK 118 364	2 473 435
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	4 546 372	1A 1 056 490	3 489 882

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2017 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2017

Désignation de l'entreprise : ABATTOIRS BÔ KAÏL — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 219 200)	DA	1 219 200
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	22 115
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	10
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	382 699
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	60 435
	Subventions d'investissement	DJ	235 206
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 919 665
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 401
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	401 914
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	646 826
	Dettes fiscales et sociales	DY	354 033
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	5 371
	Autres dettes	EA	160 672
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 570 217
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 489 882

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 570 217
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	1 401

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables - Janvier 2017 - Etat préparatoire

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ABATTOIRS BÔ KAÏL — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD	(120 926)	FE		FF	(120 926)	
	Production vendue services *	FG	3 634 911	FH		FI	3 634 911	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 513 985	FK		FL	3 513 985	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	1 256	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	80 088	
	Autres produits (1) (11)					FQ	262	
	Total des produits d'exploitation (2) **(I)**					FR	3 595 591	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	289 861	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(12 113)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 638 943	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	70 168	
	Salaires et traitements *					FY	1 088 068	
	Charges sociales (10)					FZ	175 671	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	151 222	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	11	
	Total des charges d'exploitation (4) **(II)**					GF	3 401 829	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	193 762	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	639	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	639	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	8 191	
	Différences négatives de change					GS	2 311	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	10 502	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	(9 863)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	183 899	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 : Etat préparatoire.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABATTOIRS BÔ KAÏL — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	10 798
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	35 295
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) **(VII)**	HD	46 093
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	79 508
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 446
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	88 603
	Total des charges exceptionnelles (7) **(VIII)**	HH	169 557
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	(123 464)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 642 323
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 581 888
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	60 435
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G	
(3) Dont	— Crédit-bail mobilier *	HP	14 887
	— Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6*bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
(6*ter*)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	80 088
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
VOIR DETAIL EN ANNEXE	81 623	10 798

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs
VOIR DETAIL EN ANNEXE	50 063	8 333

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 : Etat préparatoire.

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP 2053 2017
EXTENSION 1

(7) Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Ajustements trop payé CGSS	1 437	
Solde récapitulatif CGSS 2015	528	
Pénalités CGSS 04/2015	2 073	
Annulation ATD Etienne (Licencié)	382	
MADIVIAL 2015	1 446	
Produits s/ cession Renault 967 BBZ 972		2 304
Produits s/ cession Emballeuse Automac		3 000
Quôte-part de subvention virée au résultat		29 991

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 : Etat préparatoire.

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP 2053 2017
EXTENSION 2

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
CTM 2015	1 989	
Montant intérêts Segard Carboni 2013 erroné	8	
AMPHC 2015	828	
ACI CARAIBES 2015	794	
HYDRANET 2015	480	
INSER'PLUS 2015	3 238	
PRO FROID 05/2015	1 114	
Solution Paiement 12/2015	46	
Abonnement BNP 12/2015	10	
Frais bancaire Crédit Agricole 12/2015	30	
Annul doublon ajustement CGSS 2012	1 017	
SME 25/09-31/12/2015	15 039	
SNC M4B exos antérieurs	5 222	
Annul acompte TPRIM TELECOM	1 000	
Annul Trop perçu Orange Caraïbes	94	
Rentals cars 2015	155	
Etude Segard 2015	2 257	
Prime Etienne 2015	817	
Redressement Contrôle CGSS sur 2013 à 2015	12 696	
Ecart remboursement crédit de TVA	764	
Extourne provision av en nature Corlet 2013	406	
Extourne provision indemn président 2014	282	
Extourne provision indemn président 2015	1 737	
Retro Solde compte SCP BES 2014	40	
Extourne provision indemn président 2013		5 664
Extourne provision av en nature Vilo 2013		2 305
Extourne pénalités amendes fiscales antérieures		364

SAGE Experts-comptables janvier 2017 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFiP N°2054-SD 2017

Désignation de l'entreprise ABATTOIRS BÔ KAÏL — Néant ☐*

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A — IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I			CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II			KD	15 554	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains			KG	90 262	KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO	
	Constructions — Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	KP	294 567	KQ		KR	11 486
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	KS	988 863	KT		KU	12 623
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	68 437	KW		KX	17 381
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *			KY	8 044	KZ		LA	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	42 126	LC		LD	13 611
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *			LE	100 647	LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH	14 508	LI		LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
	TOTAL III			LN	1 607 454	LO		LP	55 101
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
	Autres participations			8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S	150
	Prêts et autres immobilisations financières			1T	247 029	1U		1V	68 824
	TOTAL IV			LQ	247 029	LR		LS	68 974
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	1 870 037	ØH		ØJ	124 075

CADRE B — IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV		LW	15 554	IX	15 554
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY	90 262	LZ	90 262
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH	306 053	MI	306 053
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	32 734	MK	968 751	ML	968 751
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	85 819	MO	85 819
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	3 163	MQ	4 881	MR	4 881
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	2 202	MT	53 536	MU	53 536
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV	5 760	MW	99 207	MX	99 207
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA	14 508	NB	14 508
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III	IY		NG	43 858	NH	1 623 016	NI	1 623 016
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations	IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C	150	2D	150
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F	315 854	2G	315 854
	TOTAL IV	I3		NJ		NK	316 004	2H	316 004
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	43 858	ØL	1 954 573	ØM	1 954 573

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2017

Exercice N clos le 31122016

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ABATTOIRS BÔ KAÏL

Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238*bis* J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2017 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥ AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2017

Désignation de l'entreprise ABATTOIRS BÔ KAÏL — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	13 745	PF	1 808	PG		PH	15 554
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	147 703	PW	30 283	PX		PY	177 986
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	518 089	QA	91 210	QB	32 734	QC	576 565
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	35 108	QE	7 643	QF		QG	42 751
	Matériel de transport	QH	8 044	QI		QJ	3 163	QK	4 881
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	37 730	QM	5 733	QN	2 202	QO	41 261
	Emballages récupérables et divers	QP	65 785	QR	14 784	QS	5 760	QT	79 129
TOTAL III		QU	812 458	QV	149 653	QW	43 858	QX	922 573
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	826 203	ØP	151 461	ØQ	43 858	ØR	938 126

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incor-po-relles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2017

Désignation de l'entreprise ABATTOIRS BÔ KAÏL — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quinquies* H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	30 000	6Y	88 364	6Z		7A	118 364
	TOTAL III	7B	30 000	TY	88 364	TZ		UA	118 364
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	30 000	UB	88 364	UC		UD	118 364
	Dont dotations et reprises — d'exploitation			UE		UF			
	Dont dotations et reprises — financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises — exceptionnelles			UJ	88 364	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2017 : Etat préparatoire.

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

ABATTOIRS BÔ KAÏL

DGFiP N° 2056 2017
Extension 2

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
AMIV	30 000	88 364		118 364

SAGE Experts-comptables janvier 2017 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N°2057-SD 2017

Désignation de l'entreprise : ABATTOIRS BÔ KAÏL — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	315 854	UV		UW	315 854
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	759 760		759 760		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	30 044		30 044		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	529		529		
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	78 561		78 561		
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	89 351		89 351		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	118 364		118 364		
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	282 811		282 811		
	Charges constatées d'avance	VS	73 846		73 846		
	TOTAUX	VT	1 749 119	VU	1 433 265	VV	315 854
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
RENVOIS (2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 401	1 401		
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	646 826	646 826		
Personnel et comptes rattachés		8C	146 211	146 211		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	168 445	168 445		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	17 026	17 026		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	22 352	22 352		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	5 371	5 371		
Groupe et associés (2)		VI	401 914	401 914		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	160 672	160 672		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	1 570 217	VZ 1 570 217		

RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice — VJ
Emprunts remboursés en cours d'exercice — VK

(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques — VL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2017

Désignation de l'entreprise : ABATTOIRS BÔ KAÏL | Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | Néant ☐* | Exercice N, clos le : 31/12/2016

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WA	60 435
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés				WB	
		de son conjoint		moins part déductible *	à réintégrer :	WC	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	XE	9 993
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG 9 993		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	4 813	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067- bis)	XX	XW	8 851
	Amendes et pénalités	WJ	4 038	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)					17	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	– imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				I8	
		– imposées au taux de 0 %				ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	– Plus-values nettes à court terme				WN	
		– Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)					XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3	
					TOTAL I	WR	79 279

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WS					
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *					WT					
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)					WU	4 936				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	– imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV					
		– imposées au taux de 0 %				WH					
		– imposées au taux de 19 %				WP					
		– imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW					
		– imputées sur les déficits antérieurs				XB					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6					
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					WZ					
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A			XA					
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.					ZY					
	Majoration d'amortissement *					XD					
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF	
		Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 undecies)	L6		Société investissements immobilier cotées (art. 208 C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
		Zone franche urbaine TE (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI				XG	78 561
	Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2	
									TOTAL II	XH	83 497

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XL		
	déficit (II moins I)		XJ	4 218
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	XO	4 218

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 : Etat préparatoire.

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP 2058 A 2017
Extension

ABATTOIRS BÔ KAÏL

REINTEGRATIONS DIVERSES	Montant exercice N

DEDUCTIONS DIVERSES	Montant exercice N
CICE	78 561

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(10) DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N°2058-B-SD 2017

Désignation de l'entreprise ABATTOIRS BÔ KAÏL — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	1 682 423
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	1 682 423
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	4 218
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	1 686 641

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e *bis* Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	87 122

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e *bis* Al. 2 du CGI*	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
EFFORT CONSTRUCTION	9K	4 813	9L	4 936
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	4 813	YO	4 936
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 *septies* du CGI)

Montant de la réintegration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher) XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

SAGE Experts-comptables janvier 2017 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2017

Désignation de l'entreprise : ABATTOIRS BÔ KAÏL — Néant ☐*

ORIGINES				AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	301 002		Affectations aux réserves – Réserves légales	ZB		
				– Autres réserves	ZD		
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	85 997		Dividendes	ZE		
Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF		
				Report à nouveau	ZG	386 999	
TOTAL I	ØF	386 999		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	386 999	

DISTRIBUTIONS (Article 235 *ter* ZCA)

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	XV	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

					Exercice N :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7	YQ	14 887	
	– Engagements de crédit-bail immobilier			YR		
	– Effets portés à l'escompte et non échus			YS		
DÉTAILS DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance			YT	345 014	
	– Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	XQ	304 987	
	– Personnel extérieur à l'entreprise			YU	424 233	
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	26 736	
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV		
	– Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	ST	537 974	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	1 638 943	
DÉTAILS DES POSTES – IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE			YW	30 880	
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS	9Z	39 288	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			YX	70 168	
TVA	– Montant de la TVA collectée			YY	82 771	
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	425 031	
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2016) *			ØZ	1 095 259	
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS		
	– Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés) :			YP	41	
	– Effectif affecté à l'activité artisanale			RL		
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%	
	– Numéro de centre de gestion agréé *	XP	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG	
	– Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH	

RÉGIME DE GROUPE *								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD 2017

Désignation de l'entreprise : ABATTOIRS BÔ KAÏL — Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* [1]	Valeur d'origine* [2]	Valeur nette réévaluée* [3]	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt [4]	Autres amortissements* [5]	Valeur résiduelle [6]
I - Immobilisations*	1	Materiel industri	32 734		32 734		
	2	Materiel de trans	3 163		3 163		
	3	Mat.bureau &infor	2 202		2 202		
	4	Emballages recupe	5 760		5 760		
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS -VALUES , MOINS -VALUES

		Prix de vente [7]	Montant global de la plus-value ou de la moins-value [8]	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * — Court terme [9]	Long terme [10] 19 %	Long terme [10] 15 % ou 16 %	Long terme [10] 0 %	Plus-value taxables à 19 % (1) [11]
I - Immobilisations*	1	3 000	3 000	3 000				
	2	2 305	2 305	2 305				
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice		-				
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne [9])		5 305				
		CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne [10])			(A)	(B)		(C)
		CADRE C : autres plus values taxables à 19 % [11]						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B-SD 2017

Désignation de l'entreprise : ABATTOIRS BÔ KAÏL | Formulaire déposé au titre de l'IR | EU | | Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 : Etat préparatoire.

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME** DGFiP N° 2059-C-SD 201

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ABATTOIRS BÔ KAÏL Néant [X] *

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 16 % .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1			
	N – 2			
	N – 3			
	N – 4			
	N – 5			
	N – 6			
	N – 7			
	N – 8			
	N – 9			
	N – 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ – ⑤ – ⑥
		À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*-0 *bis* du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1						
	N – 2						
	N – 3						
	N – 4						
	N – 5						
	N – 6						
	N – 7						
	N – 8						
	N – 9						
	N – 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables | janvier 2017 : Etat préparatoire.

formulaire obligatoire
(article 53A du Code général des Impôts)

(15) RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N°2059-D-SD 2017

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ABATTOIRS BÔ KAÏL — Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

(16)

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2059-E-SD 2017

Exercice ouvert le : 01012016 et clos le : 31122016 Durée en nombre de mois 12

Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :
SIREN : Dénomination :

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	(120 926)
Production vendue - Services	OC	3 634 911
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	1 256
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	262
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	5 304
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	3 520 807

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	289 861
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	(12 113)
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	1 319 069
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	925
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	11
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	1 597 753

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	1 923 054

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s1329-AC-SD et 1329-DEF)	SA	1 923 054

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		3 519 289

Période de référence	GY	0	1	/	0	1	/	2	0	1	6	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	1	6
Date de cessation												HR			/			/				

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2017 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(17) # COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFiP N°2059-F-SD 2017

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122016 N° SIRET 42082884000025

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABATTOIRS BÔ KAÏL

ADRESSE (voie) CHEMIN GABOURIN 3

CODE POSTAL 97240 VILLE LE FRANCOIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	127000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique S.C.A. Dénomination MADIVIAL

N° SIREN (si société établie en France) 530783083 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 127000

Adresse : N° Voie Rue Bois Carré N°98 Impasse Canne Verte

Code Postal 97232 Commune LE LAMENTIN Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2017 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFiP N°2059-G-SD 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31122016

N° SIRET 42082884000025

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABATTOIRS BÔ KAÏL

ADRESSE (voie) CHEMIN GABOURIN 3

CODE POSTAL 97240 VILLE LE FRANCOIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(répété 8 fois)

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 : Etat préparatoire.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
2017

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

01012016 | 31122016 | X

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
ABATTOIRS BÔ KAÏL CHEMIN GABOURIN 3 97240 LE FRANCOIS	
SIRET 4 2 0 8 2 8 8 4 0 0 0 0 2 5	Mél :
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

Activités exercées: ABATTAGE COMMERCIALISATION TRANSFORMATION DE VOLAILLES DIVERSES — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable à 33 1/3% | Bénéfice imposable à 15% | Déficit: 4 218

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% | Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19% | Autres PV imposables à 19% | PV à long terme imposables à 0% | PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* | Jeunes entreprises innovantes | Zone franche urbaine | Pôle de compétitivité

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* | Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies* | Autres dispositifs | Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Société d'investissement immobilier cotée | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater* W | dans le secteur du logement social, art. 244 *quater* X

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

AUDITEX ANTILLES GUYANE 6 AVENUE JUDES TURIAF DILLON 97200 FORT DE FRANCE *Tél:* 0596618177	*Tél:*
N° d'agrément du CGA	Date: 18052017 Lieu: LE FRANCOIS
	Qualité et nom du signataire: JEAN-JACQUES Patricia
Tél:	Signature: Présidente

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

SAGE Experts-comptables janvier 2017 : Etat préparatoire.

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

2017

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					*Total (a à h)*	

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*
MADIVIAL Rue Bois Carré N°98 Impasse Canne Verte 97232 LE LAMENTIN	127000						

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

SAGE Experts-comptables janvier 2017 : Etat préparatoire.

2017	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE	2069RCI

Exercice du 01/01 au 31 / 12 ou au titre de l'année N

Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé : Néant

ABATTOIRS BÔ KAÏL
420828840

Désignation et n° siren de la société tête de groupe

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes		PME au sens communautaire	X

I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
CIC	78 561

Réduction d'impôt en faveur du mécenat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siége est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	78 561
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	875 902
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)

III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

SAGE Experts-comptables janvier 2017 : Etat préparatoire.

(2017) **DETAIL DES CHARGES A PAYER** **CA18CHAPAY**

ABATTOIRS BÔ KAÏL

Charges à payer	Montant
Total 42820000 CONGES A PAYER	72 567
Total 42860000 PERS AUTRES CHARGES A PAYER	72 463
Total 43820000 CHARGES SOC. /CONGES A PAYER	11 466
Total 43860000 ORG.SOC. AUTRES CHARGES A PAYER	64 426
Total 43861000 CIL MARTINIQUE RJ	3 006
Total 44820000 CHARGES FISCALES / CONGES	1 546
Total 44821000 CHARGES FISCALES / PRIME	1 544
Total 44860000 ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	19 263
Total 51860000 Intérêts courus à payer	30

SAGE Experts-comptables janvier 2017 - Etat préparatoire.

(2017) **DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE** **CA20CHAAVA**

ABATTOIRS BÔ KAÏL

Charges constatées d'avance, libellé	Date Période	Montants		
		Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total 48600000 CHARGES CONSTAT		73 846		

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 - Etat préparatoire.

ENVOI EN GED

GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE FORT-DE-FRANCE
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
PALAIS DE JUSTICE
97262 FORT-DE-FRANCE
TEL 05.96.48.41.41

ABATTOIRS BÔ KAIL
chemin Gabourin 3
97240 Le François

Date Chrono : 01/03/2018

Type de document : Rapport du commissaire aux comptes

N° de Gestion : 98 B 968

N° de dépôt : 2018B381

Siren : 420 828 840

GED00208846

KPMG AUDIT DFA
1er Rond Point après la Galléria
Acajou Lamentin
97232 Le Lamentin
Martinique

Téléphone : +33 (0)5 96 71 92 72
Télécopie : +33 (0)5 96 71 65 37
Site internet : www.kpmg.fr

67.03.18
AB372

Abattoirs Bô Kaïl SASU

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Abattoirs Bô Kaïl SASU

Chemin Gabourin 3
97240 Le François

Ce rapport contient 24 pages

Référence : PHR/MAV/372/2017

KPMG Audit DFA,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société par actions simplifiée
inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Fort-de-France.

Siège social :
KPMG Audit DFA
1er Rond Point après la Galléria
Acajou Lamentin
97232 Le Lamentin
Capital : 200 000 €.
Code APE 6920Z
512 802 497 R.C.S. Fort de France
TVA Union Européenne
FR 16 51 26 02 497

KPMG AUDIT DFA
1er Rond Point après la Galléria
Acajou Lamentin
97232 Le Lamentin
Martinique

Téléphone : +33 (0)5 96 71 92 72
Télécopie : +33 (0)5 96 71 65 37
Site internet : www.kpmg.fr

Abattoirs Bô Kaïl SASU

Siège social : Chemin Gabourin 3 - 97240 Le François
Capital social : €. 1 219 200

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Abattoirs Bô Kaïl SASU, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de Direction. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la comptabilisation du chiffre d'affaires et la présentation des créances et des dettes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité de Direction et dans les documents adressés à l'associée unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Le Lamentin, le 20 juin 2017

KPMG Audit DFA

Philippe Rosier
Associé

Auditex
Antilles-Guyane

ABATTOIRS BÔ KAÏL

Numéro SIRET : **42082884000025**
Code APE : **1012Z**

CHEMIN GABOURIN 3
97240 LE FRANCOIS

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2016 au 31/12/2016

Inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables de la Martinique
SARL au capital de 20 000 euros - Siret : 527 844 500 000 27 – APE 6920Z
6 Avenue Jules Turlaf- Dillon - 97200 FORT DE FRANCE
05 96 61 81 77 05 96 56 82 30

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	15 554	15 554		1 808	- 1 808
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains	90 262		90 262	90 262	
Constructions	306 053	177 986	128 067	146 864	- 18 79
Installations techniques, matériel et outillage industriels	968 751	576 565	392 187	470 774	- 78 587
Autres immobilisations corporelles	243 442	168 022	75 420	72 588	2 83
Immobilisations en cours	14 508		14 508	14 508	
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	150		150		15
Prêts					
Autres immobilisations financières	315 854		315 854	247 029	68 825
TOTAL (I)	**1 954 573**	**938 126**	**1 016 447**	**1 043 833**	**- 27 38**
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements	33 692		33 692	21 579	12 113
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	26 051		26 051	23 584	2 46
Clients et comptes rattachés	759 760		759 760	941 934	- 182 174
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel	30 044		30 044	33 343	- 3 299
. Organismes sociaux	529		529		52
. Etat, impôts sur les bénéfices	78 561		78 561	73 410	5 15
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	89 351		89 351	69 046	20 305
. Autres	401 174	118 364	282 811	274 000	8 81
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	1 098 790		1 098 790	972 453	126 33
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	73 846		73 846	77 378	- 3 532
TOTAL (II)	**2 591 799**	**118 364**	**2 473 435**	**2 486 725**	**- 13 29**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	**4 546 372**	**1 056 490**	**3 489 882**	**3 530 559**	**- 40 67**

Voir l'attestation de l'expert-comptable AUDITEX ANTILLES GUYANE

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	1 219 200	1 219 200	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	22 115	17 815	4 300
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	10	10	
Autres réserves			
Report à nouveau	382 699	301 002	81 697
Résultat de l'exercice	60 435	85 997	- 25 562
Subventions d'investissement	235 206	267 639	- 32 433
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	**1 919 665**	**1 891 663**	**28 002**
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires	1 401	30	1 371
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	401 914	393 895	8 019
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	646 826	632 313	14 513
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	146 211	171 032	- 24 821
. Organismes sociaux	168 445	234 397	- 65 952
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	17 026	17 692	- 666
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	22 352	20 297	2 055
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 371	5 371	
Autres dettes	160 672	163 870	- 3 198
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	**1 570 217**	**1 638 896**	**- 68 679**
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	**3 489 882**	**3 530 559**	**- 40 677**

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens	-120 926		-120 926		- 120 926	N/S
Production vendue services	3 634 911		3 634 911	3 476 107	158 804	4,57
Chiffres d'affaires Nets	**3 513 985**		**3 513 985**	**3 476 107**	**37 878**	**1,09**
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			1 256	540	716	132,59
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			80 088	47 593	32 495	68,28
Autres produits			262	337	- 75	-22,27
Total des produits d'exploitation (I)			**3 595 591**	**3 524 577**	**71 014**	**2,01**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			289 861	310 995	- 21 134	-6,80
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			-12 113	18 238	- 30 351	166,42
Autres achats et charges externes			1 638 943	1 561 005	77 938	4,99
Impôts, taxes et versements assimilés			70 168	47 553	22 615	47,56
Salaires et traitements			1 088 068	1 151 424	- 63 356	-5,50
Charges sociales			175 671	201 098	- 25 427	-12,64
Dotations aux amortissements sur immobilisations			151 222	164 702	- 13 480	-8,19
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			11	5 900	- 5 889	-99,81
Total des charges d'exploitation (II)			**3 401 829**	**3 460 914**	**- 59 085**	**-1,7**
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			**193 762**	**63 663**	**130 099**	**204,36**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			639	144	495	343,75
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			**639**	**144**	**495**	**343,7**
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			8 191	8 579	- 388	-4,52
Différences négatives de change			2 311	586	1 725	294,3
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			**10 502**	**9 165**	**1 337**	**14,59**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**-9 863**	**-9 021**	**- 842**	**9,3**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			**183 899**	**54 641**	**129 258**	**236,56**

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	10 798	79 299	- 68 501	-86,38
Produits exceptionnels sur opérations en capital	35 295	29 991	5 304	17,69
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	**46 093**	**109 289**	**- 63 196**	**-57,82**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	79 508	43 499	36 009	82,78
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 446	4 434	- 2 988	-67,39
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	88 603	30 000	58 603	195,34
Total des charges exceptionnelles (VIII)	**169 557**	**77 934**	**91 623**	**117,56**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-123 464**	**31 356**	**- 154 820**	**493,75**
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	**3 642 323**	**3 634 010**	**8 313**	**0,23**
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	**3 581 888**	**3 548 013**	**33 875**	**0,95**
RESULTAT NET	**60 435**	**85 997**	**- 25 562**	**-29,72**
Dont Crédit-bail mobilier	14 887	620	14 267	N/S
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2016 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2015 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 489 882,34 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 60 435,15 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le dirigeant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks des autres approvisionnements : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, au crédit du compte 649000, pour un montant de 78 561 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 294 quarter C du Code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts de reconstitution de leur fonds de roulement.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Honoraires des Commissaires aux comptes

Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 15 325 euros HT

Indemnités de fin de carrière

Compte tenu des données de l'entreprise, des hypothèses actuarielles retenues, soit principalement un taux d'actualisation brut de 1,31 %, le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31/12/2016 s'élève à 178 295,24 Euros. (Ce montant n'a pas été comptabilisé.

Nous notons une évolution par rapport à N-1. En effet, compte tenu d'un taux d'actualisation de 2,03%, le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31/12/2015 s'élevait à 153 147,29 Euros.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 1 954 573

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	15 554			15 554
Immobilisations corporelles	1 607 454	59 421	43 858	1 623 016
Immobilisations financières	247 029	68 974		316 00
TOTAL	*1 870 037*	*128 395*	*43 858*	*1 954 57*

Amortissements et provisions d'actif = 938 126

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	13 745	1 808		15 554
Immobilisations corporelles	812 458	153 973	43 858	922 57
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*826 203*	*155 781*	*43 858*	*938 126*

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	15 554	15 554	0	de 1 à 3 an
Terrains nus	90 262	0	90 262	Non amortiss
Inst.agenc./constructions	306 053	177 986	128 067	de 1 à 10 ans
Instal compl spe sol propre	25 301	19 201	6 099	8 ans
Materiel industriel	855 461	514 222	341 239	de 1 à 10 an
Outillage industriel	2 794	1 467	1 327	de 3 à 5 an
Agencements amenag mat outillage	85 196	41 675	43 521	de 5 à 8 an
Instal./agenc.divers	85 819	42 751	43 068	de 2 à 10 ans
Materiel de transport	4 881	4 881	0	de 1 à 5 an
Mat.bureau &informatique	37 110	24 836	12 275	de 3 à 5 an
Mobilier	16 425	16 425	0	de 3 à 4 an
Emballages recuperables	99 207	79 129	20 078	de 3 à 5 ans
Immobilisations en cours	14 508	0	14 508	Non amortiss.
TOTAL	*1 638 570*	*938 126*	*700 444*	

Etat des créances = 1 749 119

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	315 854		315 854
Actif circulant & charges d'avance	1 433 265	1 433 265	
TOTAL	*1 749 119*	*1 433 265*	*315 85*

Provisions pour dépréciation = 118 364

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	30 000	88 364			118 364
Comptes financiers					
TOTAL	*30 000*	*88 364*			*118 3*

Produits à recevoir par postes du bilan = 11 954 .

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	11 954
Disponibilités	
TOTAL	***11 954***

Charges constatées d'avance = 73 846

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 1 219 200

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	127000	9,60	1 219 200
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	***127000***	***9,60***	***1 219 200***

Etat des dettes = 1 570 217

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	1 401	1 401		
Dettes financières diverses	401 914	401 914		
Fournisseurs	646 826	646 826		
Dettes fiscales & sociales	354 033	354 033		
Dettes sur immobilisations	5 371	5 371		
Autres dettes	160 672	160 672		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	***1 570 217***	***1 570 217***		

Charges à payer par postes du bilan = 335 174

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	1 401
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	84 49:
Dettes fiscales & sociales	249 280
Autres dettes	
TOTAL	***335 17:***

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 3 513 985

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Produits des activités annexes	3 634 911	103,44 %
Rabais, remises & ristournes accord	-120 926	-3,44 %
TOTAL	*3 513 985*	*100.00 %*

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexes aux comptes annuels (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Effectif moyen N

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	3
Agents de maîtrise & techniciens	
Employés	38
Ouvriers	
Apprentis sous contrat	
TOTAL	*41*

Annexes aux comptes annuels (suite)

Autres informations complémentaires

Faits marquants et Evènements postérieurs

NEANT

Annexes aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 11 954

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Fournisseurs avoir a recevoir(40980000)	11 954
TOTAL	*11 954*

Charges constatées d'avance = 73 846

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(48600000)	73 846
TOTAL	*73 846*

Charges à payer = 335 174

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Intérêts courus à payer(51860000)	1 401
TOTAL	*1 401*

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn factures non parvenues.(40810000)	84 493
TOTAL	*84 493*

Dettes fiscales et sociales	Montant
Conges a payer(42820000)	72 567
Pers autres charges a payer(42860000)	72 463
Charges soc. /conges a payer(43820000)	11 466
Org.soc. autres charges a payer(43860000)	67 426
Cil martinique rj(43861000)	3 006
Charges fiscales / conges(44820000)	1 546
Charges fiscales / prime(44821000)	1 543
Etat autres charges a payer(44860000)	19 263
TOTAL	*249 280*

Annexes aux comptes annuels (suite)

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	1 219 200	1 219 200	1 219 200	1 219 200	300 000
b) Nombre d'actions émises	127 000	127 000	127 000	127 000	20 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	3 513 985	3 476 107	3 375 446	3 398 709	3 235 825
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	211 657	245 441	161 002	384 029	1 160 928
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	211 657	245 441	161 002	384 029	1 160 928
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	60 435	85 997	35 619	278 188	1 215 292
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	2	2	1	3	58
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0	1	0	2	61
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	41	49	44	43	46
b) Montant de la masse salariale	1 088 068	1 151 424	1 088 540	1 164 557	1 057 435
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	175 671	201 098	203 389	253 277	204 191

Annexes complémentaires

CAPITAUX PROPRES

Tableau en Euros		Variation des capitaux propres				CONTRÔLE	
Libellé de la rubrique	Capitaux propres à l'ouverture	Affectation résultat/décision AG du 24/06/2016	Autres	Variation	TOTAL	Solde de compte	ECART
RESULTAT DE L'EXERCICE N-1 (bénéfice ou perte)	85 997	85 997					
Capital social ou individuel	1 219 200				1 219 200	1 219 200	
Primes d'émission, de fusion, d'apport							
Ecarts de réévaluation							
Réserve légales	17 815	4 300			22 115	22 115	
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves	10				10	10	
Report à nouveau créditeur	301 002	81 697			382 699	382 699	
Report à nouveau							
Subventions d'investissement	267 639		- 32 432		235 206	235 206	
Provisions réglementées							
RESULTAT DE L'EXERCICE N (bénéfice ou perte)			60 435		60 435	60 435	
TOTAL	1 891 663	85 997	28 003		1 919 665	1 919 665	
Dividendes distribués (sur reportés ou 2065 N-1)		-					
	Total	-					

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Date	Nature du bien	Montant initial	Montant reçu	Montant à recevoir	Quote-part viré au résultat	Cumul viré au résultat	Net
01/10/2013	Feader atelier lapin	125 177,73	125 177,73	-	3 038,04	9 114,12	116 063,61
14/01/2014	Région atelier de transformation	200 000,00	200 000,00	-	26 952,66	80 857,98	119 142,02
	TOTAL	**325 177,73**	**325 177,73**	**-**	**29 990,70**	**89 972,10**	**235 205,63**

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES	MONTANT
ACCROISSEMENTS	
Provisions règlementées	
* Amortissements dérogatoires	
* Provisions pour hausse des prix	
* Provisions pour fluctuations des cours	
Autres	
* Dotations aux amortissement des charges à répartir	
TOTAL	-
Accroissements de la dette future d'impôts	
ALLEGEMENTS	
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
* Pour congés payés	
* C3S	
* Effort construction	4 813
* Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	
TOTAL	**4 813**
Allègements de la dette future d'impôts	
Déficits reportables	1 686 641

ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

CATEGORIE D'ENGAGEMENT	TOTAL	DIRIGEANTS	FILIALES	AUTRES
ENGAGEMENTS DONNES				
* Effets escomptés non échus * Avals et cautions * Engagements en matière de pensions * Autres engagements donnés				-
TOTAL	-	-	-	-
ENGAGEMENTS RECUS				
* Avals, cautions et garanties * Autres engagements reçus				
TOTAL	-	-	-	-
ENGAGEMENTS RECIPROQUES				
* Location longue durée * Crédit-bail	449 535 14 887			449 535 14 887
TOTAL	464 422	-	-	464 422

ENGAGEMENT EN MATIERE DE PENSIONS ET RETRAITES

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Montant
au delà de 60 ans	32 540
50 à 59 ans	73 717
40 à 49 ans	44 650
30 à 39 ans	27 389
moins de 30 ans	
Engagement total	178 295

Hypothèses de calculs retenus dans le cadre de l'IAS 19 :

départ à l'âge de la retraite : 65-67 ans
profil de carrière à décroissance moyenne
turn over faible en fonction de l'âge compris entre 0 % et 6 %
taux d'actualisation de 1,31 %
inflation annuelle de 1 %

LOCATION LONGUE DUREE

Location longue durée	Loyers restant à payer TTC				Date fin de contrat
	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans	Total	
AMS Gerbeur 60 mois (cpte 613530) 60 mois	6 510,00	1 085,00		7 595,00	05/03/2018
AMS Chariot électrique frontal (compte 613530) 60 mois	10 416,00	16 492,00		26 908,00	10/08/2019
SNC M4B Industries (cpte 613570) (usine du François)	244 378,75	0,00		244 378,75	30/11/2017
SBM (photocopieur 2555 cpte 613580) 48 mois départ février 2015	2 742,00	2 742,00		5 484,00	19/01/2019
SBM (photocopieur 477 cpte 613580) 48 mois départ 15/12/2015	1 968,00	3 936,00		5 904,00	15/12/2019
Chauffe-eau TENESOL (cpte 606125)	4 126,56	6 189,84		10 316,40	09/07/2018
Avis Kia Ceed VP (compte 613700) 48 mois	8 176,56	6 132,42		14 308,98	28/09/2018
SNC Jalap 40 (compte 613573) Cubeuse desosseuse & divers matériels 60 mois départ 25/07/2013	29 677,80	17 312,05		46 989,85	24/07/2018
SNC Yser 52 (compte 613574) 60 mois départ 12/12/2016	12 896,07	50 890,94		63 787,01	11/12/2021
SNC Yser 53 (compte 613575) 60 mois départ 12/12/2016	4 824,45	19 038,42		23 862,87	11/12/2021
TOTAL	325 716,19	123 818,67	0,00	449 534,86	

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Ajustements trop payé CGSS	1 437,00
Solde récapitulatif CGSS 2015	528,00
Pénalités CGSS 04/2015	2 073,00
Annulation ATD Etienne (Licencié)	382,00
CTM 2015	1 989,13
Ajust CIL 2016 S/ Salaires 2015	0,33
Montant intérêts Segard Carboni 2013 erroné	7,78
AMPHC 2015	828,00
ACI CARAIBES 2015	794,21
HYDRANET 2015	480,00
INSER'PLUS 2015	3 238,27
PRO FROID 05/2015	1 113,88
Solution Paiement 12/2015	46,08
Abonnement BNP 12/2015	10,14
Frais bancaire Crédit Agricole 12/2015	29,80
Annul doublon ajustement CGSS 2012	1 017,15
SME 25/09-31/12/2015	15 038,99
SNC M4B exos antérieurs	5 221,67
Annul acompte TPRIM TELECOM	1 000,00
Annul Trop perçu Orange Caraïbes	94,41
Rentals cars 2015	154,90
Etude Segard 2015	2 256,87
Prime Etienne 2015	817,24
Redressement Contrôle CGSS sur 2013 à 2015	16 296,00
Ecart remboursement crédit de TVA	764,00
AMIV - A reverser ODEADOM	184,08
Annul Créance TVA	23 705,00
MADIVIAL 2015	1 445,91
TOTAL	**80 953,84**

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Extourne provision av en nature Corlet 2013	406,32
Extourne provision indemn président 2014	282,24
Extourne provision indemn président 2015	1 737,40
Retro Solde compte SCP BES 2014	39,81
Extourne provision indemn président 2013	5 664,00
Extourne provision av en nature Vilo 2013	2 304,64
Extourne pénalités amendes fiscales antérieures	364,00
Produits s/ cession Renault 967 BBZ 972	2 304,15
Produits s/ cession Emballeuse Automac	3 000,00
Quôte-part de subvention virée au résultat	29 990,70
TOTAL	**46 093,26**

ENVOI EN GED

GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE FORT-DE-FRANCE
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
PALAIS DE JUSTICE
97262 FORT-DE-FRANCE
TEL 05.96.48.41.41

ABATTOIRS BÔ KAIL
chemin Gabourin 3
97240 Le François

Date Chrono : 01/03/2018

Type de document : PV d'assemblée

N° de Gestion : 98 B 968

N° de dépôt : 2018B381

Siren : 420 828 840

GED00208845

08.03.18
18B371

ABATTOIRS BÔ KAÏL
Société par actions simplifiée au capital de 1.219 200 euros
Siège social : Chemin Gabourin 3
97240 LE FRANCOIS
RCS FDF : 420 828 840

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 23 JUIN 2017

L'an deux mille dix sept et le 23 juin à quatorze heures les actionnaires se sont réunis **a MADIVIAL sise – Rue du bois carré n°98 impasse canne verte 97232 LAMENTIN** - en assemblée générale ordinaire sur convocation du comité de direction effectuée par courrier remis en main propre.

Il a été établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés, le cas échéant.

Sont présents et représentés :

MADIVIAL	127. 000 actions
Total des parts des associés présents ou représentés: Sur les 127 000 actions composant le capital social.	127.000 actions

Madame JEAN-JACQUES Patricia préside la séance en qualité de Présidente du Comité de direction.

La Présidente constate que les actionnaires présents et représentés possèdent 127.000 actions, soit la totalité des actions et que les actionnaires présents et représentés sont au nombre de 1 soit la totalité en nombre des actionnaires ; l'assemblée par conséquent est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation ;
- La feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés, le cas échéant ;
- Le texte des projets de résolutions proposées par le Comité de direction ;

Puis, la Président déclare que le rapport du Comité de direction, les textes des projets de résolutions proposées, le rapport des Commissaires aux comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de sa déclaration.

Puis la Présidente rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ***Lecture du PV d'AG de 2015***
- ***Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus à la gérance ;***
- ***Rapport de gestion***
- ***Rapport d'activité***
- ***Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016***
- ***Affectation du résultat ;***
- ***Renouvellement des mandats des membres du Comité de direction ;***
- ***Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes;***
- ***Pouvoirs en vue des formalités ;***
- ***Questions diverses.***

La Présidente donne alors lecture du rapport de gestion et du rapport des Commissaires aux comptes.

Cette lecture terminée, la Présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RÉSOLUTION

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Comité de direction et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapport.

En conséquence, l'assemblée générale donne au Comité de direction quitus entier et sans réserve de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 60 435 euros de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice	60 435 euros
Report à nouveau antérieur	382 699 euros

Affectation

Réserve légale 5%	3 022 euros
Report à nouveau	57 413 euros

En outre, l'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, constatant que les mandats de membre du Comité de direction de :

- Monsieur MONTPELAT Germain
- Monsieur CHARLES ALFRED Thierry,
- Monsieur MILIA Ange,
- Monsieur HENRIETTE Jean-Félix,
- Madame JEAN-JACQUES Patricia
- Monsieur PIVERT Jacques
- Monsieur CLODION Serge
- Monsieur MALMIN-LANCRY Marylin

Sont arrivés à expiration, décide de nommer de nouveaux membres du Comité de direction

- Monsieur MONTPELAT Germain
- Monsieur CHARLES ALFRED Thierry,
- Monsieur MILIA Ange,
- Monsieur HENRIETTE Jean-Félix,
- Madame JEAN-JACQUES Patricia
- Monsieur PIVERT Jacques
- Monsieur CLODION Serge
- Madame MALMIN-LANCRY Marylin

Pour une nouvelle période d'une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉSOLUTION

Les mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants, étant arrivés à expiration, l'assemblée générale décide de nommer pour une période de six ans :

AGRO REVISION 7 Rue Biscornet 75012 PARIS - Madame Gaëlle TARANTINI bureau du Sud Ouest, 2 avenue Daniel Brisebois BP 82256 31322 CASTANET TOLOSAN CEDEX en tant que commissaire aux comptes Titulaire.

AREVCO 3 avenue Léonard de Vinci 33608 PESSAC CEDEX en tant que commissaire aux comptes suppléant.

L'assemblée générale reconnait avoir eu connaissance du fait que le commissaire aux comptes n'est intervenu dans aucune opération d'apport ou de fusion intéressant la Société ou les sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RÉSOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée l'unanimité.

* *
*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à quinze heure heures et trente minutes.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Présidente de l'assemblée JEAN-JACQUES Patricia

Le Secrétaire VEGA Nathalie

Les Scrutateurs PIVERT Jacques
CLODION Serge

ENVOI EN GED

GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE FORT-DE-FRANCE
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
PALAIS DE JUSTICE
97262 FORT-DE-FRANCE
TEL 05.96.48.41.41

ABATTOIRS BÔ KAIL
chemin Gabourin 3
97240 Le François

Date Chrono : 01/03/2018

Type de document : Dépôt de comptes annuels

N° de Gestion : 98 B 968

N° de dépôt : 2018B381

Siren : 420 828 840

GED00208844